WM-SD/FB/SL

Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain

---

COMITÉ SYNDICAL
DU 16 FEVRIER 2024

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES

Cette liste des délibérations examinées en séance du 2 décembre 2022 a pour but de satisfaire aux obligations édictées par les articles L.2121-25 et L.5211-1 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT).

Un extrait intégral du registre des délibérations relatif à l'une ou l'autre des affaires résumées ci-après, ou à l'ensemble, peut être obtenu sur simple demande au Secrétariat du Syndicat, 32 Cours de Verdun, 01006 BOURG EN BRESSE Cedex.

Le vendredi 16 février 2024 à 18h00, le Comité du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est réuni en visioconférence et en présentiel à la salle Ainterexpo de Bourg-en-Bresse, sous la présidence de Monsieur Walter MARTIN, assisté de Michel CHANEL, Christophe GREFFET, Renaud DONZEL, Vincent SCATTOLIN, Alexis MORAND, Françoise COURTINE, Denis LINGLIN, Stéphane MARTINAND, Andrée TIRREAU, Vice-Présidents, Annie MEURIAU, Christian FONTAINE, Hélène BROUSSE, Hélène CEDILEAU, Guy BILLOUDET, Béatrice DALMAZ, Patrick MATHIAS, Daniel ROUSSET, et Mourad BELLAMMOU, Membres du Bureau.

Outre le Président et les Membres du Bureau précités, sont également présents les délégués des Communes.

297 délégués sont présents ainsi qu'il résulte des contrôles effectués à l'entrée, 8 ont donné un pouvoir recevable.

Le quorum étant atteint (297/506), le Comité Syndical peut donc siéger.

Conformément aux dispositions des Articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Alexis Morand, est élu Secrétaire de Séance.

Au cours de cette réunion, le Comité Syndical a :

1. Donné acte du compte rendu des actes effectués en exécution de la délégation de pouvoirs du 24 juillet 2020.

2. Accepté les offres tarifaires qui ont d'ores et déjà fait l'objet d'une validation par les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie RESO-LIAin, lors de sa réunion du 07/02/2024.

   Mandaté le Président pour notifier ces nouvelles conditions aux différents Fournisseurs d'Accès à Internet partenaires de l'opération Li@in et adapter les contrats le cas échéant.

3. Accepté les offres tarifaires qui ont d'ores et déjà fait l'objet d'une validation par les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie RESO-LIAin, lors de sa réunion du 07/02/2024.

   Mandaté le Président pour notifier ces nouvelles conditions aux différents Fournisseurs d'Accès à Internet partenaires de l'opération Li@in et adapter les contrats le cas échéant.

4. Approuvé les modifications du capital de la SEM LEA LES ENERGIES DE l'AIN telles qu'envisagées par son conseil d'administration du 20 décembre 2023 et consistant en :
   a. Une augmentation de capital d'un montant maximum de 10 749 845 euros par l'émission de 10 749 845 actions nouvelles d'un euro.
   b. D'autoriser son représentant (titulaire ou suppléant) à l'assemblée générale de la société à voter en faveur de ces opérations, lors de sa réunion prévue le 22 mars 2024.

   Participé à l'augmentation de capital par souscription de 2 794 960 actions à émettre par la SEM LEA LES ENERGIES DE l'AIN, au nominal d'un euro, soit une somme de 2 794 960 euros à libérer :
   c. pour 1 035 654.00 euros, par versement de fonds en 2024 ;
   d. pour 879 653.00 euros, par versement de fonds en 2025 ;
   e. pour 879 653.00 euros, par versement de fonds en 2026 ;

   Autorisé, en conséquence, au titre de l'exercice 2024, le versement d'un montant, de 1 035 654.00 euros, les crédits nécessaires étant inscrits lors du vote du budget primitif ;

   Pris l'engagement d'inscrire, au budget primitif pour les exercices 2025 et 2026, les crédits nécessaires au versement des deuxième et troisième tranches soit 1 759 306 euros ;

   Bénéficié du droit de souscription préférentiel au-delà du montant souscrit, dans la limite de 15% supplémentaire soit un maximum de 419 244 euros à répartir sur les exercices 2024 à 2026.

   Approuvé la modification des articles 6 et 7 des statuts de la SEM LEA LES ENERGIES DE L'AIN relatifs au capital social à la suite de l'augmentation de

capital et aux souscriptions réellement constatées après décision de chacun des actionnaires de la SEM LEA ENERGIES DE L'AIN ;

Autorisé le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette prise de décision

5. Approuvé les modifications apportées à la convention constitutive du groupement de commandes ;

   Approuvé les termes de la convention constitutive du groupement de commande modifiée, ci-annexée,

   Autorisé Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes modifiée,

   Autorisé Monsieur le Président à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. Accepté le principe de procédure de restitution de terrain du domaine concédé d'ENEDIS au SIEA, quand le terrain n'a plus lieu de recevoir des ouvrages électriques, sous réserve de l'étude des titres de propriété et du retour favorable d'ENEDIS, et quand un acquéreur l'a expressément demandé ;

   Mandaté le Président à signer la convention de restitution, et signer les actes et pièces s'y rapportant ;

   Accepté de céder la parcelle susceptible d'être proposée à la vente, à la commune l'ayant demandé ;

   Mandaté le Président pour fixer le prix de cette vente au m2 en tenant compte de l'avis du service « France Domaine » qui sera consulté pour cette demande ;

   Mandaté le Président à faire les démarches nécessaires pour réaliser cette cession et à signer les actes et pièces s'y rapportant, cette vente pouvant se faire suivant un acte administratif ;

   Demandé que lui soit rendu compte des actes passés lors de la réunion suivant la vente.

7. D'une part, concernant les emplois **pour accroissement saisonnier d'activité** :

   Décidé de créer 3 postes d'adjoint administratif, pour accroissement saisonnier d'activité, dont la durée ne pourra en aucun cas excéder 2 mois pour chaque poste,

   A dit que les postes seront pourvus par des agents non titulaires,

   A dit que la rémunération sera fixée, pour chaque poste, par référence au 1er échelon de l'emploi d'adjoint administratif territorial,
   D'autre part, concernant les emplois **pour accroissement temporaire d'activité** :

Décidé de créer 10 emplois pouvant correspondre aux cadres d'emplois suivants : Ingénieur, Technicien, Attaché, Rédacteur et Adjoint Administratif,

Précisé que la durée hebdomadaire de l'emploi correspondra à un temps complet ou incomplet suivant les nécessités,

Décidé que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire correspondant au grade de recrutement pour chaque cadre d'emploi correspondant,

Habilité l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi par contrat d'une durée maximale d'un an sur une même période de 18 mois consécutifs ;

Précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2024.

8. Décidé d'étudier l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires,

   Décidé pour cela de donner mandat à la Présidente du Centre De Gestion de l'Ain afin :
   - qu'elle procède à la consultation des différents prestataires potentiels ;
   - qu'elle conclue le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires ;
   - qu'elle informe ces collectivités des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, se fasse le relais de toute demande d'adhésion au dit contrat.
   - qu'elle prenne toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché susvisé.

9. A donné acte de la tenue du débat concernant les orientations budgétaires et son annexe sur le développement durable, au vu des rapports adressés à tous les délégués et joints à la présente délibération.

Le Président

Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain ★

Walter MARTIN

Pour affichage le 11 avril 2024